



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 75389

Texte de la question

M. Charles Cova s'étonne de ne pas avoir eu de réponse à sa question n° 56038 du 25 décembre 2000 à l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la politique que doit mener le gouvernement en faveur des personnes handicapées. A l'issue du prochain conseil national consultatif des personnes handicapées, le gouvernement devrait annoncer de nouvelles mesures. Pour être efficace et adaptée, une telle politique doit tenir compte de la nature des différents handicaps. C'est pourquoi, il souhaite savoir si son ministère connaît avec exactitude le nombre de personnes (tous handicaps confondus) qui seront concernées par ces décisions et s'il est possible de dénombrer les différentes catégories de handicaps existantes. Enfin, il convient de tenir compte de l'allongement de la durée de vie de certaines personnes handicapées qui ont pu perdre leurs parents et se retrouvent seules face à un grand nombre de difficultés. Notre pays ne dispose que de peu de structures pour les accueillir. Sur l'ensemble de ces points, il espère obtenir des données chiffrées et connaître les mesures qu'elle envisage de prendre.

Données clés

Auteur : [M. Charles Cova](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75389

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2002, page 1982